



Avis de publicité en vue de l'octroi d'autorisations d'occupation du domaine public maritime sur le port de L'Herbaudière.

I. Identification de l'organisme

Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée :
16, Rue Olivier de Clisson
CS 10049
85002 LA ROCHE SUR YON Cedex

II. Objet de la consultation

Procédure de publicité en réponse à une manifestation d'intérêt en vue de l'octroi d'autorisations d'occupation du domaine public maritime sur le port de L'Herbaudière.

III. Nature et objet de l'occupation

La Chambre de commerce et d'Industrie de la Vendée est gestionnaire du domaine public portuaire de L'Herbaudière.

La Chambre de Commerce et d'Industrie de la Vendée a été saisie par une entreprise locale qui souhaite obtenir des surfaces supplémentaires afin de rationaliser son activité économique actuelle et envisager d'ici quelques mois un développement de son unité de production sur le terre-plein de L'Herbaudière.

Elle manifeste un intérêt pour :

- une AOT de 575m²

L'entreprise intéressée s'engage à détruire les bâtiments existants, étant pour la plupart totalement vétustes, et ce dans le respect des règles de dépollution. Elle fait part d'une reconstruction de bâtiments.

Elle sollicite une durée d'occupation calquée sur la durée d'amortissement de ses investissements immobiliers.

Aussi, et conformément à l'article L. 2122-1-1 du Code général de la propriété des personnes publiques la CCI met en œuvre des modalités de publicité.



La CCI précise à toute personne qui manifesterait un intérêt pour ces parcelles foncières que :

- Situés sur le domaine public maritime, les espaces mis à disposition ne peuvent accueillir que des activités maritimes ou de nature à contribuer à l'animation et au développement du port.
- L'AOT accordée pourra, ou non, être assortie de droits réels.
- La redevance annuelle d'occupation sera due à compter de l'attribution des lieux et calculée en appliquant à la surface occupée, les tarifs fixés dans le barème des taxes d'usage, approuvés annuellement par le Département de la Vendée en sa qualité d'autorité concédante.
- Un contrat d'AOT formalisera l'ensembles des engagements.

III. Procédure

Toute personne intéressée par une occupation de ces surfaces doit se faire connaître auprès de :

CCI
Service Maritime
16, Rue Olivier de Clisson
CS10049
85002 LA ROCHE SUR YON

Impérativement **avant le 19 juin 2020 minuit.**

Elle fait acte de candidature par courrier ou par mail à l'adresse suivante :

betty.sellier@vendee.cci.fr

Cet écrit précisera à minima les coordonnées, l'activité envisagée sur le domaine public maritime, le besoin immobilier nécessaire pour exercer ladite activité (reconstruction, terrain nu.....),

Afin de départager au besoin les candidats intéressés à l'issue de cette publicité, la CCI poursuivra alors par une mise en concurrence. Les candidats devront alors répondre à un cahier des charges.

Betty SELLIER (tél : 02.51.45.32.54) se tient à votre disposition pour répondre à toute question que vous pourriez vous poser.